



Les partenaires institutionnels -HANDICAP



L'Agefiph : Cet organisme a pour but de favoriser et de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées en proposant de nombreuses aides financières.

Vous pouvez les contacter par téléphone au 0 800 11 10 09 (appel gratuit) de 9h à 18h ou vous rapprocher de votre antenne régionale.



Cap Emploi : Cet interlocuteur a pour but de conseiller et d'accompagner les personnes handicapées en recherche d'emploi ou souhaitant effectuer une reconversion professionnelle (en savoir plus en consultant la vidéo ci-dessous).

<https://youtu.be/z-FLU14fzgQ?t=146>



Mission Locale : Elle accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans les démarches d'insertion professionnelle et sociale.

Les jeunes en situation de handicap profitent des conseils de travailleurs sociaux.

Afin de mettre en place, dans la mesure de nos possibilités, des compensations pédagogiques liées à un handicap, vous êtes priés de rentrer en contact avec l'ADV- abl@ablprocess.com, qui vous mettra en lien avec notre référente, qui recherchera avec vous une solution ou vous orientera au mieux.

MDPH:

La **loi de février 2005** marque la naissance de la MDPH en France, et détermine ses missions :

Informer et **accompagner** les personnes handicapées et leur famille

Instruire les demandes de droits et de prestations

Mettre en place et **organiser** une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée

Assurer l'organisation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

Organiser une mission de **conciliation**

Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises

Entretenir les relations avec les organismes partenaires pour favoriser l'insertion professionnelle.

Fascicule remis sur demande.